

# PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE

## Questions-réponses

*Mise à jour en date du 12 avril 2021*

### Section employés et médecins

#### Est-ce que le port du masque de procédure est obligatoire dans les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest?

Oui, le port du masque est requis en continu dans toutes les aires communes de toutes nos installations, et ce, même si la distanciation physique de 2 mètres est respectée ou qu'une barrière physique (ex. : paravent, plexiglas, etc.) est présente. Cela inclut les corridors, les ascenseurs, les halls d'entrée, les cafétérias, les salles de pause, les salles de réunion, les bureaux partagés, etc. Afin de respecter les directives de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le couvre-visage en tissu n'est pas permis dans nos installations. Seul le masque de procédure doit être utilisé, et ce, autant par nos employés, gestionnaires, médecins, stagiaires, bénévoles, que par nos usagers.

#### Pourquoi dois-je porter un masque de procédure en continu?

Dans le contexte actuel d'apparition de variants, la CNESST a rendu obligatoire le port du masque de procédure en continu dans les milieux de travail le 8 avril 2021.

La prévalence des nouveaux variants est inquiétante et les milieux de travail doivent faire preuve de la plus grande prudence. La CNESST exige le port du masque de procédure de grade médical en continu afin de permettre de réduire la présence du virus dans les environnements de travail et pour assurer que les activités s'effectuent dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible, malgré le contexte actuel.

Les coronavirus sont des virus reconnus pour causer des infections respiratoires et certaines souches peuvent être plus virulentes, comme les nouveaux variants actuellement présents. Les dernières études ont démontré que le virus pouvait rester près de 3 heures dans l'air ambiant ([référence : directive ministérielle DGILEA-003 25/03/2021](#)) et être plus transmissible dans des espaces restreints avec plusieurs occupants, comme cela peut être le cas dans les milieux de travail.

#### Quels sont les niveaux de masque de procédure fournis par l'organisation?

Depuis le 14 janvier 2021, le masque de procédure de grade médical de niveau 1 est offert aux usagers et le masque de procédure de grade médical de niveau 2 est offert à tous les employés et médecins du CISSS.

#### Les masques de niveau 2 protègent-ils mieux que ceux de niveau 1?

Tous les masques de procédure assurent une bonne protection. Les masques de niveau 2 ont une plus grande résistance au liquide et aux particules que ceux de niveau 1.

#### Je travaille dans un bureau partagé avec un collègue et nos postes de travail sont à plus de 2 mètres, dois-je porter un masque de procédure?

Dans un bureau partagé, vous devez garder votre masque de procédure en continu même si vous respectez la distance de 2 mètres ou qu'une barrière physique se retrouve entre vous et votre collègue (ex. : paravent, plexiglas, etc.). Vous pouvez retirer votre masque de procédure uniquement lorsque vous êtes seul dans votre bureau/local.

### Si je suis seul dans mon bureau, puis-je retirer mon masque de procédure?

Oui, vous pouvez retirer votre masque de procédure si vous êtes seul dans votre bureau/local.

### Je travaille dans une aire ouverte et une barrière physique (ex. : panneau, paravent, plexiglas, etc.) me sépare de mes collègues, puis-je retirer mon masque?

Vous devez garder votre masque de procédure, à moins d'être seul dans l'espace de travail.

### Est-ce que la porte de mon bureau doit être obligatoirement fermée?

Pour le moment, la CNESST ne fait pas de distinction entre un bureau/local avec porte fermée ou ouverte. Lorsqu'une personne se retrouve seule dans un bureau, la porte peut donc être ouverte.

### Si je sors de mon bureau pour aller à la salle de bain ou au photocopieur, est-ce que je dois porter mon masque de procédure?

Oui, il doit être porté lors de vos déplacements.

### Est-ce que je peux enlever et remettre mon masque de procédure plusieurs fois pendant la journée?

Oui, mais vous devez le changer s'il est humide, souillé ou endommagé (porté au maximum 4 heures). Vous devez manipuler votre masque selon les bonnes pratiques et procéder à l'hygiène des mains avant et après l'avoir installé sur votre visage. Dès que le masque est manipulé, il faut procéder à l'hygiène des mains.

### Est-il permis de retirer mon masque de procédure pour manger et pour boire?

Oui, vous pouvez le retirer pour manger et pour boire. Dès la fin de votre repas ou de votre collation, vous devez remettre votre masque de procédure. La distanciation physique de 2 mètres avec les collègues doit être respectée et à chaque étape, l'hygiène des mains est requise.

### Qu'en est-il des cafétérias?

Les cafétérias sont situées dans des lieux publics fermés et donc le port du masque y est obligatoire. Il peut être retiré uniquement pendant la prise du repas ou de la collation. Le masque doit être déposé sur un papier propre et vous devez suivre les bonnes pratiques d'hygiène des mains et remettre votre masque dès que vous avez terminé votre repas. **La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée en tout temps lors des repas.**

### Qu'en est-il des salles de réunions?

Le port du masque doit être maintenu, et ce, même si la distanciation de 2 mètres est respectée.

### Je dois travailler à l'extérieur, est-ce que je dois porter un masque de procédure?

Pour le travail à l'extérieur, le masque de procédure est exigé si un travailleur se trouve à moins de 2 mètres d'un collègue. Si un travailleur est à moins de 2 mètres d'un usager à l'extérieur, il doit porter le masque de procédure et la protection oculaire. Les fumeurs doivent aussi garder la distance de 2 mètres entre eux.

### Est-ce que la visière peut remplacer le masque de procédure pour les personnes qui sont souvent au téléphone?

Non, la visière ne remplace pas le masque de procédure. La combinaison d'une visière et d'un couvre-visage ne remplace pas le masque de procédure.

### Le fait de ne pas voir les lèvres nuit ou rend impossible la prestation de services ou de soins auprès de mes usagers, que puis-je faire?

Notre organisation a fait l'acquisition de masques de procédure de grade médical avec fenêtre. Veuillez vous adresser à votre gestionnaire si cette situation s'applique à vous.

### Qui fournit le masque de procédure?

Le masque de procédure est fourni par l'employeur aux entrées des installations ou auprès de votre gestionnaire sur votre lieu de travail. Pensez à vous munir d'un masque de procédure avant de quitter en

prévision de votre prochain quart de travail. Conservez-le dans un endroit propre et sec (exemple : pochette propre).

### Exemples de situations

**Situation 1** : Une agente administrative arrive dans une installation pour débiter sa journée de travail. Elle porte un masque de procédure dès son entrée au centre administratif. Puisqu'elle travaille seule dans son bureau, elle pourra le retirer pour travailler. La porte de son bureau peut être fermée ou ouverte. Lorsqu'elle se déplacera aux toilettes ou à l'imprimante, elle devra remettre son masque. Elle devra aussi le porter lorsqu'une collègue est présente dans son bureau et lors de sa rencontre en présence prévue en après-midi avec un collègue. **À chaque étape, l'hygiène des mains est requise.**

**Situation 2** : Une infirmière arrive pour son quart de travail. Elle porte le masque de procédure dès son entrée à l'hôpital. Lors de son heure de repas, elle doit également porter le masque pour se rendre à la cafétéria. Elle pourra le retirer lors de la prise de repas. Elle devra s'assurer de respecter la distanciation physique de 2 mètres avec ses collègues. **À chaque étape, l'hygiène des mains est requise.**

**Situation 3** : Un intervenant partage un bureau avec un collègue, les deux personnes devront donc porter le masque de procédure en continu, toute la journée. Le masque de procédure pourra être retiré pour boire et pour manger. La distanciation physique de 2 mètres entre collègues doit être respectée lors de la prise de repas ou de collations. **À chaque étape, l'hygiène des mains est requise.**

## Section usagers et visiteurs

### Concernant les usagers et accompagnateurs dans nos installations, est-ce notre responsabilité de leur fournir des masques de procédure?

Oui, il est de notre responsabilité de fournir des masques de procédure à tous les usagers et accompagnateurs qui se présentent dans nos installations. Nous devons aussi fournir des masques aux fournisseurs et aux autres visiteurs présents dans nos installations. Un masque de procédure de niveau 1 leur sera donné.

### Les usagers et accompagnateurs doivent-ils porter un masque de procédure ou un couvre-visage?

Comme les travailleurs, les usagers et accompagnateurs de 10 ans et plus\* doivent porter le masque de procédure (et non le couvre-visage) qu'il y ait présence des symptômes associés à la COVID-19 ou non, et ce, pour toute la durée du séjour.

\*Exceptions : Selon les recommandations du ministère, les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des **difficultés** respiratoires et les personnes incapables de retirer leur masque sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas porter de masque. Ils peuvent circuler dans nos installations sans le porter (tout comme les enfants de moins de 10 ans).

### Un usager doit-il porter le masque de procédure durant ses traitements ou interventions?

Oui, pour tous ses traitements (réadaptation, évaluation audiolinguistique, etc.), l'usager doit porter le masque de procédure, et ce, même pour les interventions de type psychosocial.

### Un usager hospitalisé doit-il porter son masque de procédure en tout temps?

Le port du masque de procédure de niveau 1 est requis en tout temps pour nos usagers. Le retrait du masque de procédure sera toléré seulement lors des indications suivantes : Périodes d'alimentation ou d'hydratation, hygiène buccodentaire, sommeil, traitements d'inhalothérapie, prise de médicaments et lors

d'une évaluation en orthophonie de la déglutition, examen physique de la région couverte par le masque. Le [feuillet hospitalisation en temps de pandémie](#) fournit l'information nécessaire aux usagers.

### Doit-on refuser l'accès à nos installations aux usagers qui ne veulent pas mettre de masque?

Dans un contexte de soins où la santé et l'intégrité d'un usager sont menacées, nous ne refuserons pas l'accès à nos installations. Cependant, puisque le gouvernement pourra imposer des amendes aux établissements ayant admis des visiteurs qui ne respectent pas cette mesure, nous vous invitons à rappeler aux usagers qu'il s'agit d'une obligation pour l'ensemble de la population du Québec et que chaque citoyen de 10 ans et plus\* a la responsabilité de porter un masque dans les lieux publics.

\*Exceptions : Selon les recommandations du ministère, les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires et les personnes incapables de retirer leur masque sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas porter de masque. Ils peuvent circuler dans nos installations sans le porter (tout comme les enfants de moins de 10 ans).

### Si un usager hospitalisé ou un résident hébergé porte un masque de procédure pour une courte période (exemple : pour se rendre à un examen ou pour faire une promenade), doit-on jeter le masque à chaque usage?

Si l'usager ou le résident est asymptomatique, vous pouvez conserver le masque pour réutilisation ultérieure, et ce, s'il n'est pas humide, souillé ou endommagé. Conservez-le dans un endroit propre (exemple : le déposer sur un papier ou un mouchoir propre, le suspendre, etc.). Si l'usager ou résident est symptomatique, il faut jeter le masque utilisé.

### Le port du masque est-il requis pour les usagers en milieux d'hébergement?

Dans la mesure du possible, selon la capacité liée à son état clinique, l'usager en CHSLD doit porter le masque **en tout temps**, c'est-à-dire dans sa chambre, dans sa bulle, dans les aires communes, etc.

### Qu'est-ce que le concept de bulle?

Le concept de bulle permet un assouplissement de certaines mesures d'isolement des résidents notamment celle de la distanciation physique, car il devient alors possible pour les résidents d'une même bulle d'interagir librement entre eux. Une bulle peut regrouper un nombre variable de résidents, mais au maximum 10 à 12. Ce regroupement est alors considéré comme une cellule de vie. Notez que, dans la mesure du possible, selon la capacité liée à son état clinique, l'usager en CHSLD doit porter le masque en tout temps, même à l'intérieur de cette bulle. Le groupe de résidents doit toujours être le même et ses membres peuvent participer ensemble aux différentes activités qui constituent la vie quotidienne du CHSLD (ex. : repas, loisirs). Étant donné que chaque bulle contient un nombre limité de résidents bien identifiés, cela permet de circonscrire les interventions en cas d'écllosion. Pour que le concept de bulle soit efficace, il faut une équipe de personnel dédiée à la bulle. Le personnel ne doit pas se déplacer d'une bulle à l'autre dans un même quart de travail. Il faut également que les visiteurs appliquent rigoureusement les mesures PCI recommandées pour éviter l'introduction de l'infection dans une bulle. Ce concept s'applique en zone froide et ne s'applique pas en zone tiède. Son application en zone chaude peut être autorisée par l'équipe PCI si le risque de contamination des objets présents dans l'environnement est contrôlé.

### Le port du masque de procédure est-il obligatoire lorsqu'un usager de l'un de nos milieux d'hébergement refuse ou est incapable de porter le masque?

Non, le port du masque est recommandé **dans la mesure du possible**. Si un usager de nos milieux d'hébergement retire son masque, refuse ou est incapable de le porter, nous respectons sa condition et le port du masque n'est pas requis.

### Un usager recevant des soins et des services à domicile doit-il porter un masque de procédure? Si oui, de quel niveau?

Oui, des masques de procédure de niveau 1 doivent être portés par les usagers recevant des soins et des services à domicile. Le masque leur sera remis par l'intervenant qui vient faire sa visite.